Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20261012-0812102026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Référence
08/12/10/2026

Objet de la délibération
Subvention aux associations - Solidarité Paysans Bretagne

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage
02/10/2026

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 14/10/2026

Et

Publication ou notification du : 14/10/2026

L' an 2026 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, Mme MARQUET Stéphanie, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARGUIL Isabelle à Mme COUTELLER Angélique, Mme BIHAN Catherine à M. MORVANT Michel, M. DRUET Christophe à M. LE LAIN Jean-Luc, M. GUIFFES Eric à Mme MARQUET Stéphanie, Mme GUILLANIC Floriane à Mme LE GAC Claudine. Excusé(s) : M. LESAGE Romuald.

A été nommé secrétaire : M. LE LAIN Jean-Luc

Objet de la délibération : Subvention aux associations - Solidarité Paysans Bretagne

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention par l'association bretonne Solidarité Paysans Bretagne. Elle a son siège à Rennes et intervient sur le territoire de Roi Morvan Communauté auprès d'agriculteurs et agricultrices en difficulté.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention comme suit :

Associations hors Plouray
Solidarité Paysans Bretagne = 100,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2026
Le Maire, Michel MORVANT

